

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 26 septembre 2016

Communiqué de presse

Primes d'assurance-maladie 2017 : un système à la dérive

La hausse des primes LAMal dans le Jura, annoncée lundi (26 septembre) par le Département fédéral de l'Intérieur, ne correspond pas à la hausse des coûts à charge de l'assurance obligatoire de soins (AOS). Celle-ci est inférieure à 5% dans le Jura en 2015, alors que la prime moyenne jurassienne pour 2017 va augmenter de 7,3% pour les adultes, 8,3% pour les jeunes et 8,2% pour les enfants, avec, en sus, des écarts toujours plus importants entre assureurs. Face à une situation de moins en moins compréhensible et transparente pour la population, le Département jurassien de l'économie et de la santé estime que le Parlement fédéral doit prendre acte de la dérive du système malgré l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie au 1^{er} janvier 2016.

Une fois de plus, l'incompréhension et la colère sont de mise suite à la publication des primes LAMal pour 2017. Alors qu'entre 2009 et 2015, les coûts de la santé ont augmenté de 14% dans le Jura, soit moins que la moyenne suisse (16%), selon les chiffres du monitoring publiés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la prime moyenne a augmenté de... 25% ! Cette déconnexion entre les coûts effectifs et les primes d'assurance entame la crédibilité d'un système que l'on peut qualifier de totalement défaillant aujourd'hui et mine, année après année, la confiance des assurés, qui ne voient pas d'issue à cette hausse sans fin des primes d'assurance. Les coûts de la santé augmentent certes, notamment en fonction de la hausse de la consommation, des exigences, du progrès médical et du vieillissement de la population. Mais d'autres facteurs moins justifiables expliquent cette hausse incontrôlée des primes. On peut évoquer les réserves qui ne suivent pas les assurés qui changent d'assureur, les coûts liés aux changements d'assurance, les reprises d'assurances par d'autres caisses, le cumul de l'assurance de base et des assurances complémentaires... Tous ces éléments doivent enfin être mis sur la table et débattus afin qu'une réforme voit le jour et que les primes d'assurance correspondent aux coûts effectifs du système de santé.

De son côté, le Département jurassien de l'économie et de la santé est intervenu fermement auprès de l'OFSP pour que ce dernier n'accepte pas les hausses manifestement déconnectées des coûts réels proposées par certains assureurs. Ses interventions n'ont malheureusement été que partiellement entendues et les hausses annoncées en 2017 restent bien trop élevées. Elles ont même été revues à la hausse pour certains assureurs suite à l'intervention de l'OFSP. Par ailleurs, les autorités jurassiennes regrettent que les cantons n'aient eu connaissance des primes d'assurance que très tardivement et se demandent si, dans ces conditions, l'OFSP joue pleinement son rôle d'autorité de surveillance des assureurs-maladie. Pour la première fois, les autorités fédérales disposaient d'un outil juridique adéquat, à savoir la Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, pour baisser certaines primes demandées par les assureurs et garantir l'équité du système.

Dans le détail des chiffres, la hausse moyenne en 2017 pour les Jurassiennes et les Jurassiens sera donc de 7,3% pour les adultes. L'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 314,10 francs par mois, représentant une différence annuelle de 3'769 francs. Pour les jeunes, l'écart est de

330 francs, soit 3'960 francs par an et pour les enfants 70,40 francs, soit 844.80 par an. Dans ce contexte et malgré tous les effets pervers du système mentionnés ci-dessus, la meilleure solution à court terme pour réduire ses dépenses individuelles ou familiales reste de changer d'assureur-maladie et de se renseigner sur les différents modèles d'assurance (médecin de famille notamment). Ainsi, rapportée sur une année, l'économie potentielle en changeant de caisse pour une famille de deux adultes et deux enfants, dont un de plus de 18 ans, peut théoriquement s'élever à près de 12'000 francs.

Le Département jurassien de l'économie et de la santé rappelle donc aux citoyens jurassiens que la LAMal garantit la possibilité de changer librement de caisse-maladie pour la couverture de base. Un courrier de résiliation doit simplement être adressé à l'assureur actuel d'ici au 30 novembre (date de réception). Le site de l'OFSP (www.bag.admin.ch) contient toutes les informations utiles pour les assurés.

Personnes de contact :

Jacques Gerber, ministre de l'économie et de la santé, tél 032/420 52 03